



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-105

Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget général

Conseillers en exercice	29	Pour	28
Conseillers présents	20	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	8		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	31/III/2022	L'an 2022, le 13 avril à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis salle Dejean à Pompignac, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	01/IV/2022		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Céline DELIGNY ESTOVERT**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses		Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses		Roselyne DIEZ
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Annie MUREAU LEBRET
Hélène LE ROUX	Pompignac		Gérard SEBIE
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses		Patrick BONNIER
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le **19 avril 2022**

N° 2022-105**Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget général**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;

Considérant qu'en M14, le résultat doit faire l'objet d'une affectation définitive ;

Considérant la réunion du bureau communautaire et de la conférence des maires en date du 29 mars 2022

Rapport de synthèse :

Les résultats définitifs 2021 font ressortir un excédent de fonctionnement de **2 057 653.50 €** auquel s'ajoute l'excédent de n-1 de **500 000 €**. Le résultat cumulé de cette section donne un résultat de clôture excédentaire de **2 557 653.50 €**.

La section investissement présente un excédent de **909 495.93 €** auquel s'ajoute l'excédent n-1 de **276 878.34 €**, ce qui donne un résultat de clôture excédentaire de **1 186 374.27 €**. Les restes à réaliser présentent un déficit de financement de **131 345.44 €**, soit un besoin de financement de **131 345.44 €**.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement **2021** à la section investissement en recette (au compte 1068) en couverture de ce besoin réel de financement à hauteur de **2 357 653.50 €** et **200 000 €** au chapitre R002 en fonctionnement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2021
A - Résultat de l'exercice		2 057 653,50 €
B - Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002CA)		500 000,00 €
C - Résultat de clôture à affecter (R002)		2 557 653,50 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
A - Résultat de la section d'investissement de l'exercice		909 495,93 €
B - Résultat de l'exercice antérieur		276 878,34 €
C - Résultat comptable cumulé		1 186 374,27 €
	R001	1 186 374,27 €
	D001	
D - Dépenses d'investissement engagées non mandatées		319 243,64 €
E - Recettes d'investissement engagées non perçues		187 898,20 €
F - Solde des Restes à Réaliser		-131 345,44 €
Besoin réel de financement		131 345,44 €
Excédent réel de financement		
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire A1 en couverture du besoin réel de financement B dégagé à la section d'investissement R1068		131 345,44 €
En dotation complémentaire en réserve R 1068		2 226 308,06 €
SOUS TOTAL R 1068		2 357 653,50 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement R 002		200 000,00 €

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
			1 186 374,27 €
	200 000,00 €	0,00 €	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			2 357 653,50 €

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter définitivement le résultat comme suit

Section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
			1 186 374,27 €
	200 000,00 €	0,00 €	R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			2 357 653,50 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 14 avril 2022

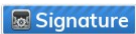
Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2021
du budget général



Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	14/04/2022	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS Coteaux Bordelais</i>	14/04/2022	
Christian Soubie, <i>Parapheur Président Coteaux Bordelais</i>	15/04/2022	  Certificat au nom de Christian SOUBIE (PRESIDENT, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 08 juil. 2020 à 08:12 au 08 juil. 2023 à 08:12.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président